

TERMES DE REFERENCE

Appel d'offres pour la fourniture de kits premier secours

Sous référence : DC-MARO-00800

Nom : Handicap International

Adresse : 3 Avenue Commandant Idriss Elharti, cité OLM Souissi II, Rabat, MAROC

Contact pour demande technique/ contact@maroc.hi.org

Responsable du marché : Nizar ZAHOUR

Email : contact@maroc.hi.org

Web site : www.hi.org

Table des matières

1. Contexte et objet de l'appel d'offres.....	3
2. Description des prestations attendues	3
3. Conditions générales	4
4. Calendrier indicatif.....	5
5. Éligibilité et Obligations	5
6. Procédure de participation	6
7. Exonération de la TVA	8
8. Critères de sélection	8
9. Demande de précision	8
10. Annulation de la procédure d'appel d'offres	9
11. Attribution du marché.....	10

1. Contexte et objet de l'appel d'offres

Handicap International (HI), est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale qui vient en aide aux personnes en situation de handicap et aux populations vulnérables à travers le monde. Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ». HI est présent au Maroc depuis 1996.

Handicap International lance le présent appel d'offres pour la fourniture de plusieurs articles destinés à être distribués à des bénéficiaires dans le cadre des interventions de soutien humanitaire du projet : « Voies Migratoires, Voix Migrantes ».

1. Description des prestations attendues

A. Liste des articles

Sac à dos scolaire basique	• Capacité : 15 à 20 L • Bretelles : réglables et rembourrées • Compartiments : 1 principal + 1 poche • Matière : polyester
Cahier	• A4 • 96 pages • Grands carreaux ou lignes
Trousse scolaire	• Format zippé standard
Stylos à bille (lot)	• Lot de 4 stylos : Bleu (*2), noir (*1), rouge (*1)
Crayons graphite HB	• HB standard
Gomme	Blanche douce
Taille-crayon	Avec réservoir
Règle	20 ou 30 cm
Crayons de couleur	(Boîte de 12)
Ciseaux enfant/adolescent	• Longueur : 13–16 cm • Bout rond (sécurité enfant) • Lames en acier inoxydable • Poignées ergonomiques en plastique résistant
Bâtons de colle	• 8g à 21g

B. Spécifications techniques

- Le prestataire devra être en mesure de fournir l'ensemble des articles dont le contenu est détaillé ci-dessus.
- Les spécifications techniques ci-dessus sont données à titre indicatif et définissent les exigences minimales attendues. Handicap International se réserve le droit d'accepter tout produit équivalent présentant des caractéristiques techniques et une qualité similaire ou supérieure.

- Les articles devront être livrés en vrac, dans leur emballage d'origine de fabrication.
- Ils devront être conformes aux normes de qualité et d'hygiène en vigueur. Handicap International se réserve le droit de demander l'échantillon du kit pour validation préalable.
- En cas de rupture de stock d'un article, le fournisseur pourra proposer un produit équivalent ou dérivé, sous réserve de validation préalable par Handicap International.

C. Condition de livraison

- La livraison devra être assurée gratuitement à **Casablanca, Marrakech et Agadir**, aux lieux qui seront précisés par Handicap International.
- Tous les frais annexes liés à ces livraisons (transport, manutention, frais de service, service après-vente, etc.) devront être impérativement inclus dans les prix unitaires des articles.
- Pour les autres localisations, des frais de livraison pourront être facturés séparément du contrat, sur la base d'un devis distinct, qui devra être validé par Handicap International avant toute commande.
- Tout article détérioré lors du transport ou de la livraison devra être remplacé par le fournisseur, sans frais supplémentaires, dans un délai convenu avec Handicap International.
- Le prestataire devra préciser dans son devis le délai de livraison proposé, à compter de la date de passation de la commande par HI.
- Toutefois, le délai maximal autorisé est de 10 jours, et devra être strictement respecté.

D. Service après-vente

Le prestataire devra assurer le remplacement des articles ou du kit complet en cas de livraison endommagée, dans un délai de 3 jours après réception.

2. Conditions générales

Type et durée du contrat : Il s'agit d'un contrat cadre (contrat ouvert) ne portant pas sur une quantité fixe d'articles, mais définissant les conditions générales (prix, délais, modalités de commande, etc.) applicables aux commandes qui seront passées pendant sa durée de validité. Ce type de contrat ne constitue pas un engagement d'achat ferme de la part de HI.

Le contrat cadre sera signé pour une durée initiale d'un (1) an, renouvelable deux fois, sous réserve d'un accord mutuel entre les deux parties. Ce contrat ne concerne pas une commande unique (one shot) mais couvre des livraisons fractionnées en fonction des besoins exprimés par HI tout au long de la période contractuelle.

La quantité estimative totale sur la durée maximale du contrat (3 ans) est de 500 unités de chaque article.

Le soumissionnaire s'engage à maintenir les prix unitaires proposés pour toute la durée du contrat cadre. Toutefois, à partir du douzième mois, et sur demande écrite du prestataire, les deux parties pourront se réunir pour analyser d'éventuelles évolutions du marché local et, si nécessaire, ajuster les prix de manière justifiée.

Monnaie de l'offre : Dirham marocain (MAD)

Langue de l'offre : Français

Validité de l'offre : 90 jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

3. Calendrier indicatif

Date de publication : 20/04/2026

Date limite de réception des offres : 20/05/2026

Date d'ouverture des offres : 21/05/2026

Date d'attribution des marchés : 23/05/2026

4. Éligibilité et Obligations

Toutes entreprises Marocaines ou ayant une filiale ou un partenaire reconnu au Maroc sont éligibles pour candidater.

Cependant, certains critères seront motifs d'exclusion de candidature.

Critères d'exclusion :

Les candidats ou soumissionnaires ne devront répondre à aucun des cas suivants :

- Être en état ou faire l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de redressement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou se trouver dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue dans les législations ou réglementations nationales.
- Faire l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle.
- Avoir commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen que le pouvoir adjudicateur peut justifier.
- Ne pas avoir rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter.
- Avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale préjudiciable aux intérêts financiers des Communautés.
- Suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financée par le budget communautaire, avoir été déclaré en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.
- Les marchés ne sont pas attribués aux candidats ou aux soumissionnaires qui, pendant la procédure de passation de marchés :
 - o Se trouvent en situation de conflit d'intérêt

- Se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par l'organisation humanitaire pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

En retournant les présentes instructions de participation paraphées et signées, les soumissionnaires affirment qu'ils ne sont pas dans une ou plusieurs des situations mentionnées ci-dessus et consentent à faire parvenir à Handicap International, dans les sept (7) jours calendaires suivant la réception de la requête d'Handicap International, tout document additionnel que Handicap International jugera nécessaire pour assurer ses vérifications.

Sous-traitance :

Le prestataire, s'il fait appel à des entreprises en sous-traitance, s'engage vis-à-vis d'Handicap International à :

- Lui communiquer la liste des prestations ou des services qu'il envisage de sous-traiter
- Obtenir son accord formel sur le choix des sous-traitants pressentis
- Obtenir son agrément sur les conditions de paiement de ces sous-traitants
- Lui communiquer les contrats avec les sous-traitants sur simple demande

5. Procédure de participation

Les entreprises intéressées à proposer une offre doivent présenter leur candidature avant le **20/05/2026 à 12h00** en retournant leur dossier d'appel d'offre complet par mail à l'adresse suivante : **contact@maroc.hi.org** en mentionnant en objet « **AO_Kit scolaire_Nom de la société** »

Les soumissionnaires seront exclus de la procédure d'attribution du marché si leur offre est reçue après la date limite de réception des offres mentionnée ci-dessus

Le dossier d'appel d'offres est constitué des documents suivants :

Fichier A : Dossier Administratif

- Le présent dossier de participation signé et daté par le soumissionnaire,
- Le formulaire de candidature signé et daté par le soumissionnaire (Annexe 1),
- Les conditions générales d'achat signées et datées par le soumissionnaire (Annexe 2),
- Les bonnes pratiques commerciales signées et datées par le soumissionnaire (Annexe 3),
- Photocopie de la pièce d'identité ou passeport du représentant légal de l'organisme soumissionnaire,
- RC ou tout document certifié par la DGI mentionnant ICE, IF et l'activité pour les soumissionnaires marocains ou équivalent pour les soumissionnaires étrangers,
- Attestation fiscale justifiant la régularité fiscale de moins de 6 mois,

Fichier B : Dossier Technique

Le soumissionnaire devra fournir un tableau de présentation détaillé pour chaque article proposé, incluant les éléments suivants :

- Nom et description de l'article,
- Marque proposée (libre choix du fournisseur, sous réserve de conformité aux exigences techniques),
- Photo réelle du produit,
- Fiche technique de chaque article (mentionnant les caractéristiques, normes, composition, dimensions, etc.),
- Références,

En complément de ce dossier technique, un échantillon physique complet du kit devra être envoyé ou déposé à l'adresse suivante pour évaluation : **N°3, avenue Commandant Idriss El Harti, cité OLM Souissi II, Rabat.**

L'échantillon doit impérativement être reçu avant la date de clôture de l'appel d'offres.

Les frais d'envoi sont à la charge exclusive du soumissionnaire.

Un accusé de réception pourra être signé par le responsable du marché pour attester de la bonne réception de l'échantillon dans les délais impartis.

Les soumissionnaires non retenus pourront récupérer leur échantillon dans un délai de 15 jours suivant la date d'attribution du marché, directement au bureau de HI Rabat, contre signature d'une décharge.

Fichier C : Offre financière

- Le devis daté, cacheté et signé avec délai de livraison après passation de commande (Annexes 4)

Chaque page des documents signés et datés devra être paraphée.

Chaque document doit être soumis en format non modifiable (ex : version PDF).

Les soumissionnaires sont invités à transmettre leur meilleure proposition technique et commerciale en respectant impérativement les obligations et le modèle de présentation tels qu'ils sont définis ci-après. Toute offre ne respectant pas les exigences ci-dessous sera rejetée.

Tous les montants doivent être indiqués en Dirhams marocain (MAD), hors taxe. La TVA ainsi que le montant total toutes taxes comprises (TTC) doivent être clairement spécifiés.

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par une notification écrite au responsable du marché avant la date limite de soumission des offres fixée au 15/05/2026. Aucune offre ne pourra être modifiée passée cette date. Les retraits seront fermes et définitifs et mettront fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

Aucun des frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre son offre n'est remboursable. Tous ces coûts seront uniquement à sa charge.

Les offres seront sélectionnées selon les informations contenues dans le formulaire de candidature et les documents à joindre. Chaque soumissionnaire peut également inclure tous les documents qu'il souhaite.

6. Exonération de la TVA

Le projet objet du présent appel d'offres s'inscrit dans le cadre d'une convention entre Handicap International (HI) et son bailleur de fonds, l'Union européenne. Ce projet bénéficie d'une **exonération de TVA**, conformément à l'accord entre le donateur et l'administration marocaine.

Par conséquent, les commandes seront émises **en hors taxes (HT)**, accompagnées d'une facture proforma au nom de HI, qui sera transmise à la Direction Générale des Impôts (DGI) en vue de l'obtention de **l'autorisation d'exonération**.

Si l'exonération est accordée, le document officiel sera remis au prestataire, qui devra alors émettre une facture définitive en HT.

HI s'engage à fournir une réponse formelle concernant l'exonération dans un délai maximum de **deux mois** à compter de la date d'envoi de la demande à la DGI.

Si, à l'issue de ce délai, l'exonération n'est pas obtenue, le prestataire devra émettre une facture TTC, et HI s'engage à régler le montant correspondant à la TVA.

7. Critères de sélection

Les offres seront évaluées sur la base des critères suivants :

- **Offre commerciale**, compétitifs et justifiés par la qualité des articles ;
- **Qualité du service après-vente**, y compris la réactivité et le suivi post-livraison ;
- **Délais de livraison** indiqués dans le devis, avec respect impératif du délai maximal fixé ;
- **Qualité des articles**, évaluée notamment à travers l'échantillon reçu ;
- **Références avec attestation de référence**.

Handicap International se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter toute proposition ou cotation à son entière discrétion et de poursuivre le dialogue compétitif pour toute réponse qu'il considère comme avantageuse. Handicap International n'est pas tenu d'accepter les prix les plus bas ni aucune proposition. Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de l'appel d'offres.

Handicap International se réserve le droit de constituer une liste de fournisseurs présélectionnés. Des échanges approfondis, un dialogue compétitif, ainsi qu'une demande d'échantillons pourront être engagés avec ces fournisseurs en vue de la sélection finale

L'évaluation des offres sera effectuée à Rabat, par un comité d'évaluation composé de représentants de Handicap International.

8. Demande de précision

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, le comité d'évaluation peut demander aux soumissionnaires, par écrit, d'apporter sous 24 heures des clarifications concernant leur

offre. Aucune modification concernant les documents d'éligibilité, le prix ou les avantages proposés ne sera possible. Les corrections seront uniquement autorisées sur les oublis de signature, paraphe ou tampon. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d'éventuelles manquements affectant la performance du contrat ou faussant la compétition.

Tout soumissionnaire qui tenterait d'influencer le comité d'évaluation dans le processus d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, d'obtenir des informations sur l'avancement du processus ou d'influencer Handicap International dans sa décision concernant l'attribution du contrat verrait son offre immédiatement rejetée.

Si Handicap International, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'un candidat, ajoute ou clarifie des informations au dossier d'appel d'offres, ces informations seront envoyées par écrit et partagées en même temps avec tous les autres soumissionnaires.

La date limite de réception des demandes de précision chez Handicap International de ces demandes est le : 10/05/2026

Ce planning pourra être modifié par Handicap International s'il en ressent la nécessité. Les réponses aux participants seront alors envoyées à tous par écrit en même temps.

9. Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires en seront informés par Handicap International.

Une annulation peut se produire quand :

- La procédure d'appel d'offres a été infructueuse, à savoir quand Handicap International n'a reçu aucune offre valide ou financièrement viable, voire aucune réponse du tout ;
- Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
- Toutes les offres techniquement conformes dépassent le budget disponible ;
- Des irrégularités se sont produites dans la procédure, en particulier lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

Handicap International ne pourra en aucun cas être passible de dommages et intérêts, de quelque nature qu'ils soient (en particulier les dommages et intérêts pour perte de profits en cas d'annulation d'un appel d'offres), même si Handicap International a été prévenu de la possibilité de dommages et intérêts.

La publication d'un avis d'achat n'engage pas Handicap International à mettre en application le programme ou le projet annoncé.

10. Attribution du marché

L'attribution du marché sera faite sur la suite de l'offre présentant le meilleur compromis des critères de sélections en fonction des besoins définis dans l'appel d'offres.

Par ce document, Handicap International détient la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres. Par conséquent, les offres ne seront pas renvoyées aux soumissionnaires.

Date :

Lieu :

Nom :

Fonction :

Signature précédée de la mention « lu et approuvée » et cachet de l'entreprise :